

Prévention des inondations

Dossier de la rédaction de H2o
July 2012

La Commission mixte inondation valide 15 nouveaux programmes d'actions de prévention pour un montant total de 167 millions d'euros

En prise directe avec la réalité des territoires à travers la labellisation des Programmes de Prévention des Inondations et des opérations de renforcement des digues du Plan Submersions Rapides, la commission mixte inondation conduit en parallèle une réflexion collective pour l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation pour en réduire les conséquences négatives.

Le 12 juillet 2012, à l'occasion de sa 6^{ème} session, la Commission mixte inondation a émis un avis favorable à la labellisation et au financement de 15 programmes d'actions de prévention des inondations : 11 PAPI - programmes d'action de prévention des inondations, et 4 PSR - plans submersions rapides, ont été validés : PAPI Charente et la digue de Port-des-Barques, PAPI Ile de Ré et la digue du Boutillon, PAPI Ile d'Olon, PAPI Ile de Noirmoutier, PAPI Vidourle et la digue d'Aimargues, PAPI Brevenne Turdine, la digue des Mattes du Bas-Médoc, les PAPI d'intention Odet, Nord-Aunis, Estuaire Gironde, Basal et Haut.

Ces programmes représentent un montant total de 167 millions d'euros avec une participation de l'État d'environ 67 millions d'euros.

Dans le cadre de ses travaux sur la stratégie nationale, la CMI a affirmé trois objectifs prioritaires : 1. augmenter la sécurité des populations exposées ; 2. stabiliser sur le court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels liés aux inondations ; 3. raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés. Créée le 12 juillet 2011, la Commission mixte inondation est l'instance de concertation dédiée au pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations. Elle regroupe des représentants des collectivités territoriales, de la société civile et de l'État. En un an, cette instance nationale a acquis une véritable autorité auprès des porteurs de projets et démontré son importance permettant de mettre en place et asseoir un dispositif d'attribution des fonds publics fondé sur l'équité nationale et la responsabilité des territoires. L'ensemble des 34 programmes mis en place représente un montant total de 460 millions d'euros avec une participation de l'État d'environ 170 millions d'euros.

Environnement France - 16-07-2012